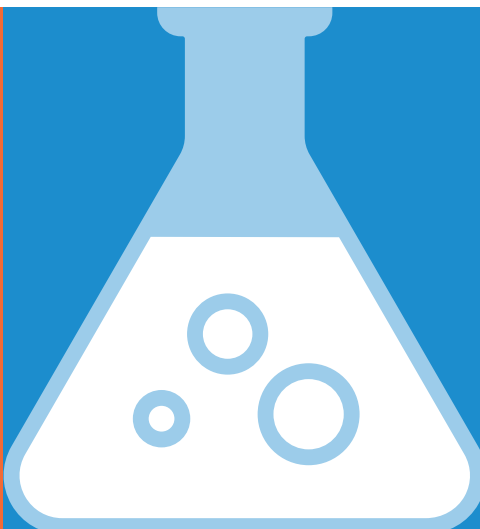




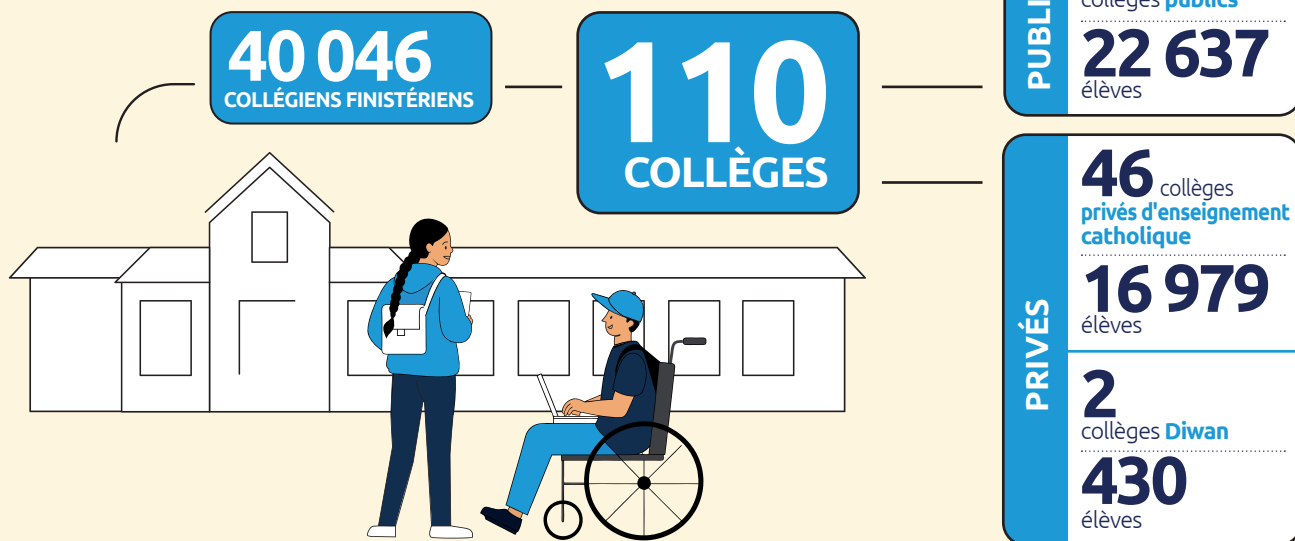
GUIDE DES COLLÉGIENS

2026/27



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

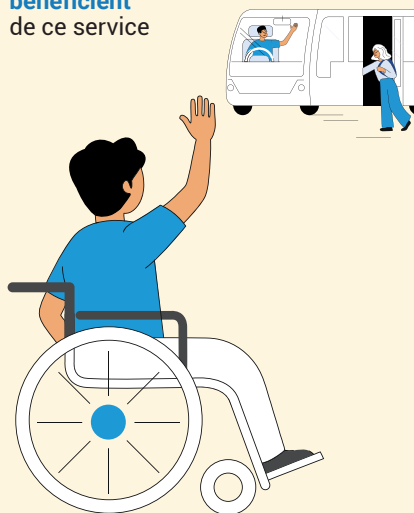
LES ÉTABLISSEMENTS FINISTÉRIENS EN QUELQUES CHIFFRES (Effectifs prévisionnels à la rentrée 2026)



TRANSPORT SCOLAIRE DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

1 000
ÉLÈVES
& ÉTUDIANTS

du Finistère
bénéficient
de ce service



ACTIONS ÉDUCATIVES

autour de
la culture, du sport,
de l'environnement,
de la citoyenneté,
dans les collèges
publics et privés

955 000 €
PAR AN

98 %
DES COLLÈGES

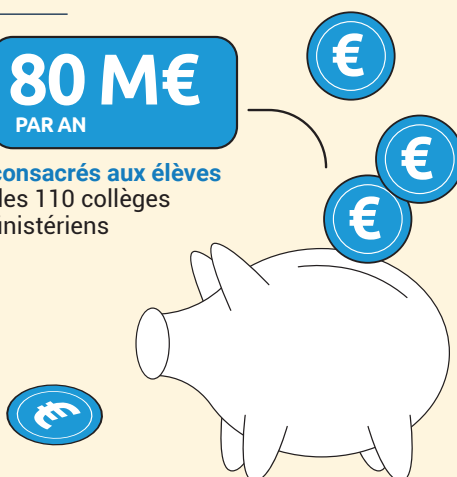
concernés par des
actions éducatives
financées par
le Département



FINANCEMENT

80 M€
PAR AN

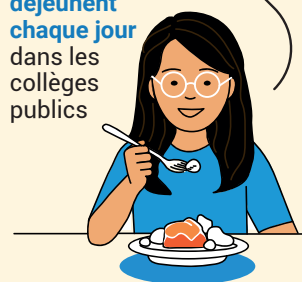
consacrés aux élèves
des 110 collèges
finistériens



RESTAURATION SCOLAIRE

17 269
ÉLÈVES

déjeunent
chaque jour
dans les
collèges
publics



SOMMAIRE

QUELQUES CHIFFRES	2	NUMÉRIQUE	10
ÉDITORIAL	3	ACTIONS ÉDUCATIVES	11
COMPÉTENCES	4	HANDICAP AU COLLÈGE	16
PROJETS	6	PRÉVENTION	18
RESTAURATION SCOLAIRE	8		

ÉDITORIAL

Chers collégiens,

Une nouvelle fois, le Département se mobilise pour vous offrir des collèges propices à votre réussite. Il intervient dans plusieurs domaines essentiels : la rénovation et la construction des bâtiments scolaires, leur équipement (mobilier, matériel informatique...), la restauration... Il propose également de nombreuses actions éducatives au sein des 110 collèges finistériens.

Dès le début du mandat, le Département s'est engagé à rompre avec des années de sous-investissement à travers un plan de modernisation de 224,5 millions d'euros pour la période 2022-2028. C'est le plus grand effort qui ait jamais été réalisé en faveur de nos collèges. Ce plan ambitieux permet de renforcer la performance énergétique et environnementale des bâtiments, tout en offrant des espaces adaptés à tous et aux nouvelles pratiques pédagogiques, contribuant de fait à renforcer vos conditions de travail et celles des agents départementaux.

Le Département veille en particulier à proposer des repas de qualité dans les collèges publics, avec notamment 100 % de poisson issu de la pêche bretonne. Par ailleurs, le Département poursuit son bouclier tarifaire, afin de soutenir les familles, ce qui permettra aux 3 636 collégiens boursiers de bénéficier d'un repas à 2 euros, quel que soit leur établissement.

Au-delà de ses compétences, le Département contribue aussi à l'excellence du système scolaire finistérien et soutient de nombreuses initiatives en lien avec les établissements, les enseignants et les familles. Ces actions éducatives vous permettent de développer votre curiosité et de découvrir de nouveaux horizons : Prix littéraire des collégiens, découverte des métiers de l'agriculture, immersion dans le monde de l'entreprise, sensibilisation à l'environnement avec Océanopolis...

Ainsi, le Département met tout en œuvre pour favoriser votre réussite et votre épanouissement.

Je vous souhaite à tous une très bonne rentrée !



PENNAD-STUR

Skolajidi gaezh,

An Departamant a laka nerzh ur wech c'hoazh abalamour deoc'h da gaout skolaioù a-zoare evit ober berzh. Labourat a ra war meur a dachenn pouezus-bras : reneveziñ ha sevel batisoù ar skolioù, aveiñ anezho (arrebeuri, dafar stlenneg...), ar predoù... Kinnig a ra ivez oberoù desavadurel e-barzh 110 skolañ e Penn-ar-Bed.

M'en doa lakaet re nebeud a arc'hant evit ar skolaioù e-pad meur a vloaz en deus divizet an Departamant cheñch penn d'ar vazh e deroù ar respetad-mañ, dre ur steuñv modernaat 224,5 milion a eurioù evit ar mare 2022-2028. Gwech ebet ne oa ket bet graet ur striv ken bras evit ar skolaioù. Gant ar steuñv-se e fell deomp gwellaat efedusted ar savadurioù a-fet energiezh hag endro ha kinnig lec'hioù hag a ya diouzh an holl dud ha diouzh ar pleustroù pedagogel nevez, abalamour da wellaat hoc'h aozioù labour deoc'h koulz ha re ar wazourien-departamant.

An Departamant a daol evezh ma vo kinniget predoù a galite er skolaioù publik ivez, da skouer gant pesked tapet gant pesketaerien eus Breizh hepken. Delc'her a reomp gant skoed ar prizioù, abalamour da sikour ar familhoù e kement skolañ zo, ar pezh a sikouro 3 636 a skolajidi yalc'hourien da gaout o fred evit 2 euro.

Mont a ra an Departamant pelloc'h eget e varregezhioù ivez abalamour da reiñ lañs d'ar wellentez er skolioù e Penn-ar-Bed ha da sikour oberoù e-leizh, asambles gant ar skolioù, ar gelennerien hag ar familhoù. Gant an oberoù desavadurel-se e c'hallit dihuiñ ho kuriusted ha gwelet bedoù nevez : Priz lennegel ar skolajidi, an oberoù evit anavezout micherioù al labour-douar, soubañ ac'hanoc'h e bed an embregerezhioù, sachañ hoc'h evezh war gwarez ar morioù gant Oceanopolis, ha c'hoazh.

An Departamant a ra e seizh gwellañ abalamour deoc'h d'ober berzh ha da vezañ en ho pleud.

Un distro-skol vat a hetan deoc'h !

Maël de Calan,

Président du Département du Finistère
Prezidant Departamant Penn-ar-Bed



La réussite des collégiens

Le Département veut offrir aux collégiens finistériens les meilleures conditions pour leur réussite et leur épanouissement : des locaux bien entretenus, adaptés et accessibles, des équipements et des matériels pédagogiques performants, une restauration de qualité, des actions éducatives variées...

Le Département consacre près de **80 millions d'euros par an** aux élèves des 110 collèges publics, privés d'enseignement catholique et Diwan.

Il soutient ainsi des établissements qui constituent des éléments structurants de nos bassins de vie sur le plan éducatif, social et économique.

Le Département fournit un effort important d'investissement :

- dans les collèges publics, dont il a la charge, il finance les grands chantiers, c'est-à-dire les opérations de construction, d'extension,

de rénovation ou de restructuration importante ;

- il effectue également les réparations d'envergure, à savoir des opérations d'entretien, de mise aux normes ou de maintien du bâti en condition opérationnelle ;

- en plus de ces travaux sur le patrimoine bâti des collèges publics, il finance l'acquisition et la maintenance de leur équipement comme le mobilier, le matériel pédagogique ou informatique ;

D'autre part, attaché à la pluralité de notre

système éducatif et au libre choix des familles, il accorde des subventions à des projets d'investissement réalisés par les collèges privés d'enseignement catholique et du réseau Diwan, en matière d'immobilier et de numérique.

Dans les collèges publics, le Département assure la restauration scolaire, ainsi que le recrutement et la gestion des personnels techniques territoriaux : 460 agents départementaux interviennent chaque jour pour assurer l'accueil des collégiens, l'entretien des locaux, la restauration, la maintenance des bâtiments et des équipements, ainsi que le fonctionnement des internats.

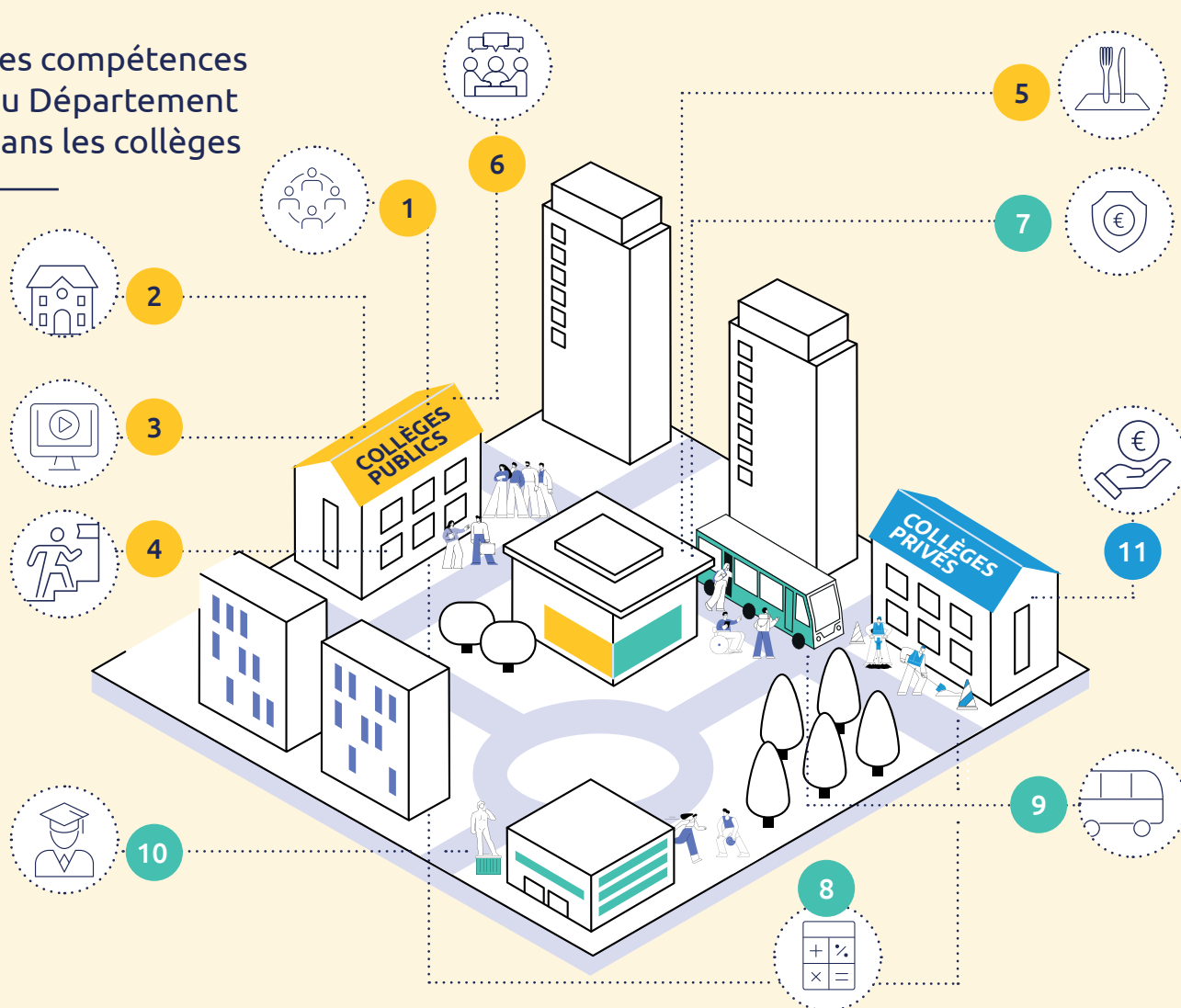
Par ailleurs, le Département agit pour proposer chaque jour des repas de qualité, basés sur des produits locaux autant que possible issus de l'agriculture biologique et accompagne ainsi les élèves dans l'adoption des bons réflexes alimentaires.

Le Département promeut aussi des actions éducatives qui concourent à la formation des futurs citoyens : les sciences et l'environnement, la culture, le sport et la santé, l'éducation civique et le devoir de mémoire, la découverte des entreprises.

Enfin, il finance le fonctionnement quotidien de tous les collèges par des dotations budgétaires annuelles.



Les compétences du Département dans les collèges



Collèges publics

① Définition et adaptation de la sectorisation

Suivi et projection des effectifs, définition des secteurs de recrutement des collèges publics

② Immobilier

Construction, reconstruction, extension et entretien des bâtiments

③ Équipement

Mobilier, matériel informatique, équipement de cuisine...

④ Gestion des personnels techniques : recrutement, formation, accompagnement...

Personnels chargés de l'accueil, de l'entretien, de la maintenance, de la restauration et de l'internat

⑤ Restauration scolaire

Qualité des repas, équilibre alimentaire, développement des approvisionnements en produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique, formation des équipes de cuisine, tarification, lutte contre le gaspillage alimentaire

⑥ Conseil d'administration

Dans les collèges publics, le conseil d'administration est l'assemblée délibérante qui prend les principales décisions concernant la vie du collège : budget, gestion comptable et financière, règlement intérieur, projet d'établissement, actions éducatives (voyages, sorties...). C'est aussi une instance de dialogue et de débats.

Présidé par le principal, il comprend l'équipe de direction, des représentants du personnel de l'établissement, des parents et des élèves, et des représentants des élus locaux.

Les conseillers départementaux siègent au conseil d'administration du collège de leur canton.

Collèges publics & privés

⑦ Bouclier tarifaire

Le prix du repas est plafonné à 2 € pour les élèves boursiers

⑧ Dotations financières

Pour le fonctionnement des établissements

⑨ Transport scolaire des élèves en situation de handicap

1 000 élèves et étudiants en bénéficient

⑩ Accompagnement des actions éducatives

Dans les domaines des sciences et de l'environnement, la culture, le sport et la santé, l'éducation civique et le devoir de mémoire, la découverte des entreprises

Collèges privés

⑪ Soutien aux travaux et investissements



Travaux dans les collèges

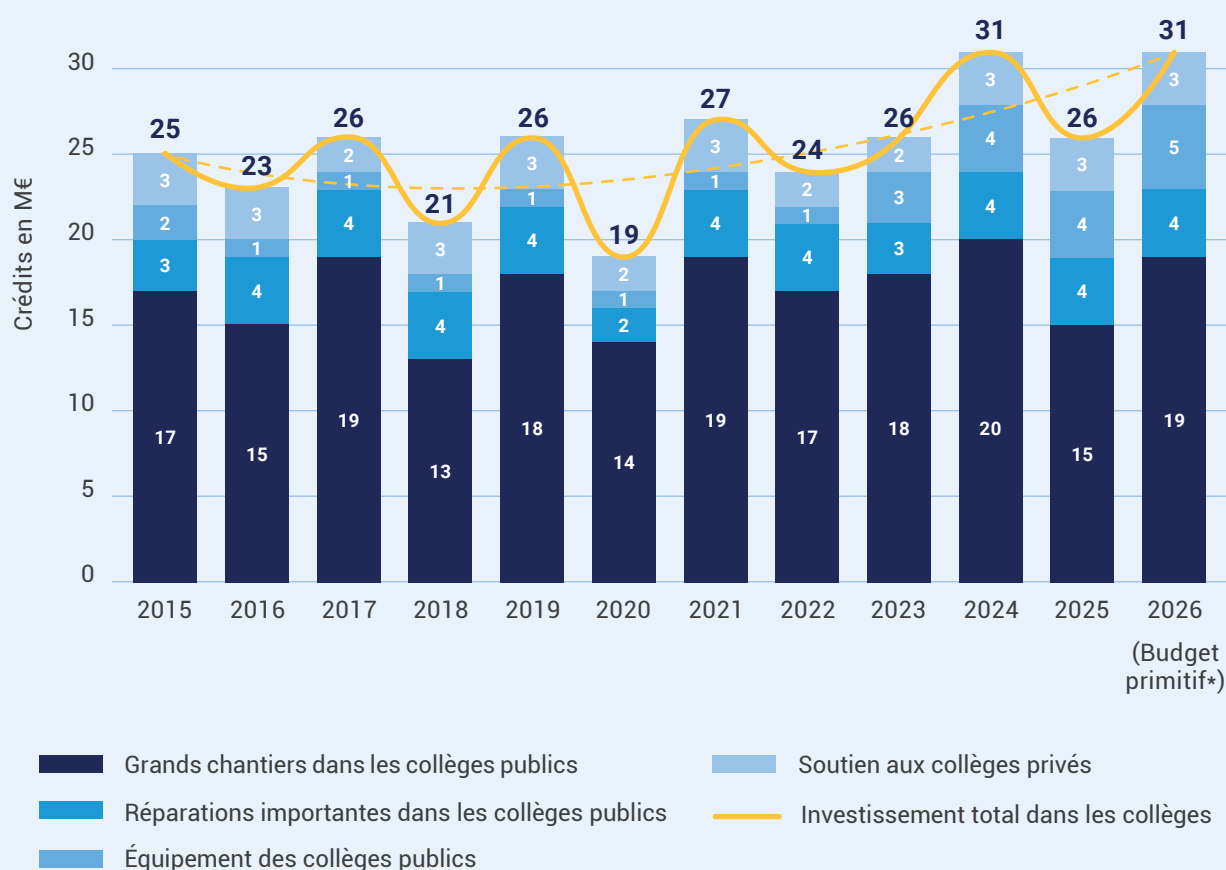
Le Département agit pour offrir à tous les collégiens des établissements publics comme privés, les conditions propices à leur réussite et à leur épanouissement. Dans ce cadre, il investit pour la construction, l'extension, la rénovation, la mise en accessibilité et les travaux d'entretien des bâtiments des collèges publics. Attaché à la complémentarité des réseaux d'enseignement, le Département participe également aux travaux dans les collèges privés.

Dès le début du mandat, le Département s'est engagé à rompre avec des années de sous-investissement **avec un plan de modernisation des collèges de 224,5 millions d'euros pour la période 2022-2028.**

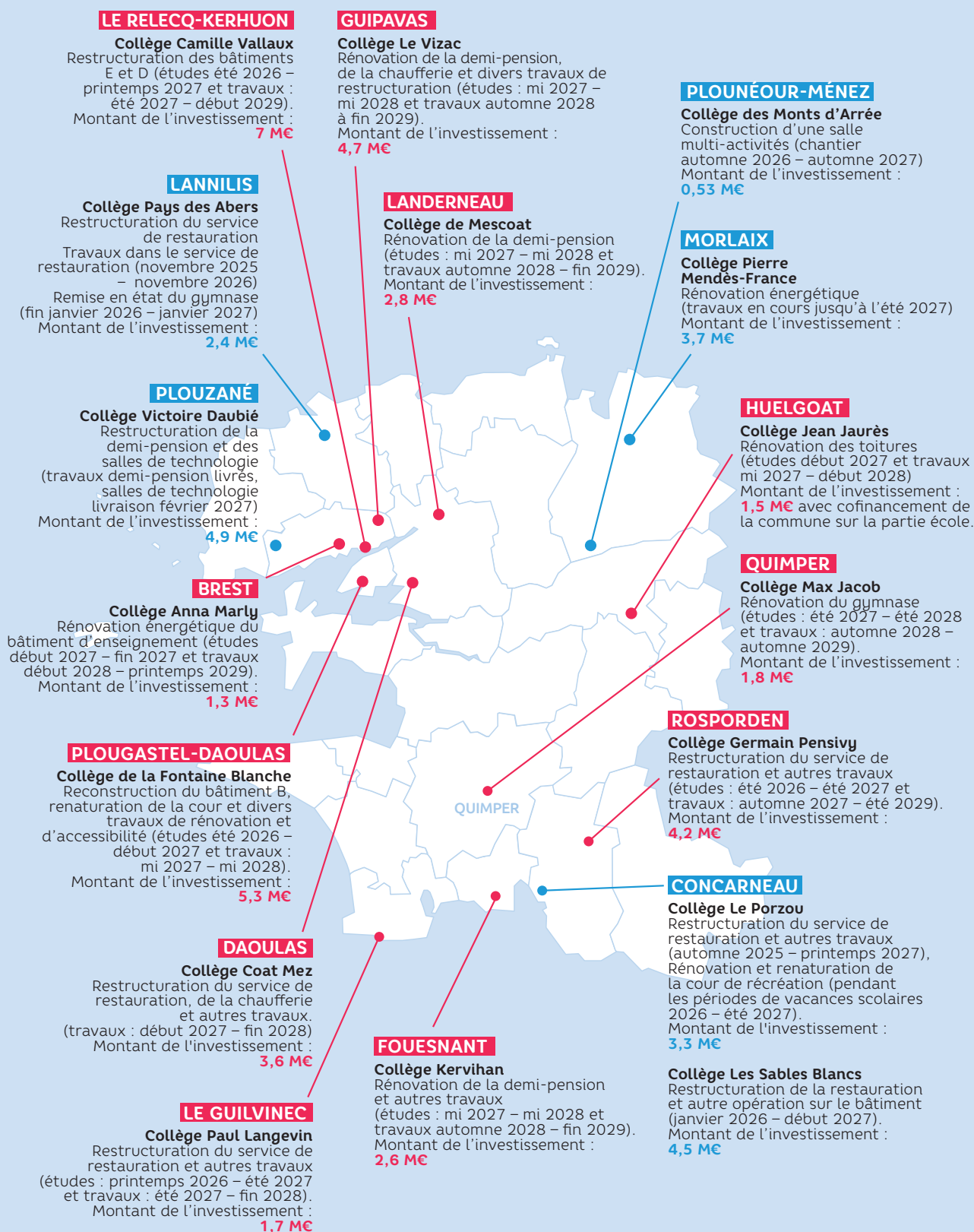
Ce plan ambitieux vise à renforcer la performance énergétique et environnementale des bâtiments, tout en proposant des locaux adaptés à tous et aux nouvelles pratiques pédagogiques.

Il prévoit ainsi la rénovation des espaces pour les rendre plus inclusifs et accueillants, tout en améliorant les conditions de travail des agents.

MONTANT DES INVESTISSEMENTS DÉPARTEMENTAUX POUR LES COLLÈGES



LES TRAVAUX MAJEURS DU DÉPARTEMENT DANS LES COLLÈGES PUBLICS



■ CHANTIERS

■ ÉTUDES

Des repas de qualité pour les collégiens



Moment important dans la journée des élèves, le repas est un temps de détente et de socialisation. Le goût et le rapport à l'alimentation se forment à ce moment de la vie, et les années collèges contribuent à l'éducation alimentaire. C'est aussi à cette période qu'apparaissent des inégalités d'accès à une alimentation saine et équilibrée.

Plusieurs lois, dont la loi « Egalim », ont fait évoluer la restauration collective et scolaire, en rendant obligatoires :

- l'utilisation de 50 % de produits « de qualité », dont 20 % issus de l'agriculture biologique ;
- la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- la suppression des contenants en plastique ;
- le plan de diversification des protéines, avec le développement des repas végétariens.

Le Département décline ces objectifs dans sa **charte qualité restauration**, en privilégiant une fabrication directe des repas au sein des services de restauration des collèges. Les engagements de la charte consistent à **manger avec plaisir** (accueil, menus, animations, éducation au goût...), **manger équilibré** (équilibre alimentaire, règles diététiques...), **manger des produits de qualité** (approvisionnement en produits bio et de qualité, labellisés, locaux, plats « faits maison » ...) et **manger durable** (circuits courts, saisonnalité, repas végétariens, lutte contre le gaspillage alimentaire, tri et valorisation des déchets en restauration...).

UN SOUTIEN FINANCIER POUR AIDER LES ÉLÈVES BOURSIERS : LE BOUCLIER TARIFAIRE RESTAURATION

L'accès à la restauration scolaire représente un effort financier considérable pour certaines familles. C'est pourquoi, dans le contexte actuel d'augmentation des prix, notamment alimentaires, **le Département garantit un repas accessible financièrement aux élèves des familles les plus modestes.**

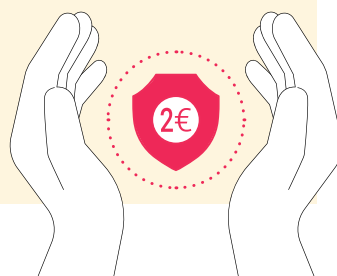
Le Département a ainsi mis en place depuis 2023 un soutien financier destiné aux familles des enfants boursiers inscrits dans un collège finistérien, qu'il soit public ou privé.

En complément de la bourse de l'Éducation nationale, cette aide départementale fonctionne comme un bouclier tarifaire : quel que soit le collège fréquenté, le reste à charge pour la famille est plafonné à 2 € par repas.

Aucune démarche n'est à effectuer par les parents, cette aide du Département est automatiquement prise en compte par l'établissement sur la facture adressée à la famille.

Le bouclier tarifaire représente un soutien départemental annuel d'environ 686 000 euros.

3 636 élèves des établissements publics comme privés, déjeunant 4 ou 5 jours par semaine, en bénéficient.



+ de **88%**
de demi-pensionnaires

3,71 €

le tarif demi-pensionnaire
(pour un coût réel de 8 €
supporté par le Département)

41,54%

de produits de qualité
(selon loi Egalim) dont
27,27 % de produits issus
de l'agriculture biologique

2 383 277
repas servis en 2025



DES NOUVEAUX PLATEAUX POUR LES SELFS DES COLLÈGES

Objectifs : d'ici la fin septembre, l'ensemble des collèges sera équipé de nouveaux plateaux de restauration. Il s'agit d'alléger de 30 % le poids des charges manipulées, tout en garantissant la solidité, l'ergonomie et la durabilité du matériel.



L'approvisionnement local

Le Département facilite l'approvisionnement local pour les services de restauration des collèges, notamment par l'utilisation de la plateforme Agrilocal29 qui met en relation les acteurs de la restauration collective et les producteurs locaux.

Objectif 100 % de poisson breton dans les collèges finistériens

Le Finistère est le 1^{er} département français pour le volume de poisson débarqué. Cette activité représente près de 12 000 emplois directs et indirects. Essentiellement côtière, respectueuse des espèces et des ressources, la pêche finistérienne est l'une des plus durables au monde.

Ce secteur rencontre d'importantes difficultés. Pour soutenir la filière pêche finistérienne, le Département s'engage à développer la part de poisson breton dans les menus des collégiens, via un « plan poisson » ambitieux.

Avec 2,4 millions de repas servis par an, la restauration des collèges publics finistériens est un débouché potentiel pour la pêche bretonne.

Afin d'accompagner les collèges et de renforcer son soutien à la filière, le Département verse une aide de 3 €/kg aux établissements pour l'achat auprès de mareyeurs bretons de poissons et produits de la mer de qualité, diversifiés et issus de débarquements ou d'élevages réalisés en Bretagne.

Des rencontres sont également organisées pour les personnels des collèges et les professionnels de la filière, favorisant les changements de pratiques.

Sur l'année 2025, les collèges publics du Finistère ont ainsi acheté 44 tonnes de poissons et produits de la mer, dont 55 % auprès de mareyeurs bretons. Parmi les produits frais, 93 % ont été commandés auprès de mareyeurs bretons, soit une progression de 3,5 tonnes par rapport à 2024.

Depuis la généralisation du dispositif en septembre 2025, les volumes de poissons frais achetés auprès des mareyeurs bretons ont augmenté de 25 %.

Le Département marque ainsi sa volonté de développer des partenariats avec des fournisseurs locaux, afin de soutenir durablement les filières de proximité. Cette orientation participe à la valorisation de produits de qualité, au maintien d'une agriculture et d'une pêche locales dynamiques, ainsi qu'à la stabilité économique des filières présentes dans le territoire.



**La plateforme
Agrilocal29**

**OBJECTIF 100% de
POISSON
BRETON** 
DANS LES ASSIETTES DES COLLÉGIENS



Numérique et TNE

Les outils numériques sont aujourd'hui essentiels dans l'individualisation des acquisitions de connaissances, au bénéfice de la réussite des élèves.

Le Département s'attache à :

- permettre une utilisation confortable et sécurisée des outils, grâce au très haut débit et au déploiement du Wifi pour favoriser les usages nomades ;
- adapter les outils aux besoins pédagogiques ;
- assurer la maintenance, qui est réalisée par les équipes informatiques du Rectorat, pour le compte du Département.

Les collèges publics sont ainsi équipés de 3 100 tablettes numériques, qui s'ajoutent à 4 600 ordinateurs fixes, 1 700 ordinateurs portables et plus de 1 100 outils de vidéo-projection.

Le Département finance en 2026 1,2 million d'euros d'équipements numériques supplémentaires (250 ordinateurs fixes, 855 ordinateurs portables et jusqu'à 251 vidéoprojecteurs.

Les salles multimédia sont désormais remplacées par des chariots d'ordinateurs portables, dans une logique d'accessibilité.

Les territoires numériques éducatifs (TNE)*

C'est un dispositif innovant de formation et d'équipement numérique qui s'adapte aux besoins de chaque territoire pour favoriser la réussite éducative des élèves. Il vise à faire évoluer la place et l'usage du numérique dans les apprentissages, tout en permettant aux élèves de maîtriser ces compétences et de favoriser la réussite scolaire de tous, en école primaire comme au collège.

Avec les TNE, l'outil numérique est utilisé pour réduire les inégalités scolaires, par 4 actions :

- l'équipement des établissements pour favoriser l'usage du numérique en classe ;
- la mise à disposition de ressources numériques (logiciels, applications...) destinées aux enseignants et aux élèves ;
- la formation des enseignants, adaptée aux besoins locaux, pour intégrer le numérique dans les pratiques pédagogiques ;
- l'accompagnement des parents pour les aider à maîtriser les technologies et favoriser leur implication dans la scolarité de leur enfant.

Expérimentés d'abord dans 7 territoires pilotes, les TNE ont été déployés depuis la rentrée 2023 dans tout le département et peuvent ainsi bénéficier à tous les élèves, du primaire au secondaire. Ce dispositif co-financé par l'État représente au total 9 millions d'euros pour les projets numériques des établissements scolaires du Finistère. Depuis septembre 2022, le Département a accompagné **376 établissements scolaires dont 258 écoles, 108 collèges publics et privés et 10 lycées professionnels.**

Co-construits en partenariat avec le Département, ces projets ont notamment permis d'adapter l'enseignement aux besoins particuliers des élèves et de développer l'éducation aux médias. Les subventions TNE permettent aussi de financer des abonnements à des ressources numériques comme des logiciels ou des applications, ou d'équiper des internats d'outils numériques.

Par ailleurs, le Département est coordonnateur du volet parentalité du TNE. Des ateliers sont proposés aux parents pour les aider à accompagner les usages numériques de leurs enfants.



Pour plus d'informations sur le TNE, flashez ces QR Codes



TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS

<https://tne.reseau-canope.fr/>

Pour les professeurs, modules de formation, solutions numériques éducatives, ressources.



PARENTALITÉ ET NUMÉRIQUE

<https://tne.trousseaprojets.fr/>

Ressources, actualités et partage d'expériences autour de l'éducation par et au numérique à l'attention des professionnels de l'éducation, des parents et des acteurs de la parentalité.

ACTIONS ÉDUCATIVES



Le Département a choisi de s'impliquer aux côtés des chefs d'établissement, des équipes enseignantes, des élèves et des familles, pour impulser des actions éducatives variées.

Ces initiatives permettent aux adolescents de s'épanouir, de s'ouvrir au monde qui les entoure au cours de cette période déterminante passée au collège, dans l'élaboration progressive de leur projet de vie. La quasi-totalité des collèges porte des actions éducatives financées par le Département.

Le budget qu'il y consacre a été renforcé et s'élève désormais à 955 000 euros par an pour les réseaux publics et privés.

Complémentaires des connaissances apportées en classe, ces initiatives variées permettent aux jeunes de continuer à se former à la lecture, aux sciences, à découvrir le milieu de l'entreprise et à mieux comprendre leur environnement, le monde et son histoire, ainsi qu'à lutter contre le harcèlement scolaire.

→ <https://www.finistere.fr/actions-educatives>



Actions éducatives collèges 2026/2027



Sport et santé

- Sections sportives scolaires
- Activités nautiques et classes de mer
- Prévention du harcèlement scolaire
- Prévention des addictions (drogue, écrans)



Sciences et environnement

- Éducation aux océans à Océanopolis
- Finistère collège durable
- Opération de ramassage des déchets



Découverte des métiers

- Création de mini-entreprises
- Découverte des filières agriculture et pêche
- Classes et reportages dans l'entreprise



Culture

- Prix littéraire des collégiens
- Collège au cinéma
- Tournée Matheus
- Klas Bagad



Éducation civique et mémoire

- Éducation aux médias
- Devoir de mémoire
- Sécurité civile avec les pompiers du SDIS 29



Filières agriculture et pêche

L'agriculture finistérienne est plurielle et les débouchés professionnels y sont multiples mais elle souffre d'une image d'emplois difficiles et peu rémunérateurs.

Dans ce contexte, le Département offre aux collégiens la possibilité de découvrir ces métiers, tout en renforçant l'attractivité de la filière, notamment à travers des visites d'exploitation, des interventions en classes, des webinaires ou encore des outils pédagogiques. **55 collèges et 4 500 collégiens en ont bénéficié pendant l'année scolaire 2025-2026.**

Dans le même temps, la filière de la pêche, pilier économique majeur, offre de nombreux métiers. Le Département accompagne ainsi les collégiens dans la découverte du monde maritime et de ses professions parfois méconnues.

Une nouvelle action éducative sera donc déployée en 2026-2027, afin de sensibiliser les élèves aux produits de la mer et aux métiers associés : visite de criées, conserveries et musées de la pêche, rencontres avec des professionnels...

Création de mini-entreprises au collège

Le Département porte un engagement fort dans l'accompagnement des collégiens à la préparation de leur avenir citoyen et professionnel.

Proposée en partenariat avec l'association Entreprendre pour apprendre (EPA) Bretagne, la création de mini-entreprises est un projet concret dans lequel un groupe d'élèves expérimente l'entrepreneuriat de façon ludique et professionnelle.

Elle permet aux jeunes de découvrir l'entreprise, de développer leur esprit d'initiative et d'entreprendre tout en s'initiant à la gestion de projet.

Le Département finance chaque année l'accompagnement de **14 projets**. Les propositions retenues bénéficient gratuitement de l'adhésion à EPA Bretagne et de l'accompagnement proposé par l'association.

Report'aje

Le Département apporte son soutien à l'Association Jeunesse Entreprise (AJE), pour aider les jeunes à mieux connaître les activités et les métiers de l'entreprise, susciter leur intérêt et leur désir d'y travailler, ainsi que faciliter l'obtention d'un stage de 3^e.

Ainsi, l'association développe deux actions phares auprès des collégiens finistériens :

- « Report'AJE » : temps d'échanges avec des professionnels et découverte de l'entreprise.
- « Une classe en entreprise » : temps d'immersion dans une société, en alternant rencontres avec des professionnels et temps de cours, dans des secteurs d'activités très variés.

16 collèges, 27 classes et 694 élèves ont bénéficié de ce dispositif pour l'année scolaire 2025-2026.

Parmi les actions d'AJE figure également la valorisation de la voie professionnelle, avec une cérémonie annuelle à la Maison du Département à Quimper pour mettre en valeur la voie professionnelle et souligner l'excellence de cette filière tournée vers le monde du travail.

Éducation aux océans

Océanopolis, site emblématique du Finistère, permet aux jeunes de découvrir les mystères des océans.

Médiateur de l'océanographie et plus largement des sciences et des technologies liées au domaine maritime vers le grand public, Océanopolis réalise aussi des outils et supports pédagogiques pour les élèves.

C'est pourquoi, le Département a souhaité permettre aux collégiens de découvrir ce centre national de la culture scientifique. À travers une action spécifique, ils sont sensibilisés aux enjeux de développement durable des océans et peuvent mieux appréhender les défis sociétaux et environnementaux liés à la mer.

Dix journées dans l'année scolaire sont ainsi réservées pour accueillir les classes de 4^e en lien avec le programme de sciences et vie de la terre. Les collégiens peuvent à cette occasion visiter Océanopolis et participer à l'animation 3D Paléocéan, qui les emmène à l'époque du Précambrien et du Cambrien, il y a 505 millions d'années, pour découvrir des animaux marins disparus.

Le programme comporte également l'intervention de chercheurs du Parc marin d'Iroise.

L'accès au site est gratuit pour les collèges (visite libre du pavillon Bretagne et du sentier des loutres) et le transport est pris en charge par le Département. **En 2025-2026, 39 collèges, 127 classes et 3 204 collégiens ont découvert les océans à Océanopolis.**



Océanopolis
BREST

Finistère collège durable

Le Département contribue activement à développer des actions éducatives dans de nombreux domaines, en partenariat avec les services de l'Éducation nationale et de nombreux acteurs publics et associatifs. Il est particulièrement attentif à accompagner des projets ou actions participant à la préservation de l'environnement et à la construction citoyenne des collégiens.

Dans ce cadre, le Département accompagne les collèges dans la mise en place de projets d'éducation au développement durable. L'appel à projets 2026-2027 propose trois thématiques :

- La valorisation d'un circuit de randonnée proche du collège : rencontre avec un professionnel de la randonnée pédestre pour mettre à jour les connaissances techniques (aménagement, balisage d'un circuit de randonnée...), choix du circuit, organisation du projet, production et mise en situation...
- La sensibilisation aux enjeux de préservation des cours d'eau et des zones humides : rencontre avec des professionnels de la préservation des zones humides, cours d'eau, sentiers littoraux.

- La collecte des déchets : sensibilisation aux opérations de ramassage en espaces naturels, en milieu urbain (sentiers, bords de rivières, littoral, quartiers...).

Dans ce cadre, le Département organise une grande opération de ramassage des déchets sur l'ensemble de son territoire, les 25 et 26 septembre, pendant la Semaine européenne du développement durable.

Ces projets permettent aux élèves de mieux comprendre leur territoire, de découvrir un patrimoine naturel local, de s'engager dans une démarche de sensibilisation aux enjeux de préservation des milieux et/ou de protection de l'environnement, de travailler en lien avec des acteurs professionnels du Finistère et de découvrir leurs métiers.

893 collégiens ont bénéficié de cette action sur l'année 2025-2026.

ACTIONS ÉDUCATIVES

PRIX LITTÉRAIRE DES COLLÉGIENS

Le Département souhaite rapprocher les jeunes de la littérature à travers son prix littéraire annuel.

Concentration, évasion, construction de l'imaginaire... La lecture contribue au développement et à l'épanouissement, tout en renforçant la maîtrise de la langue. Mais à l'entrée du collège, de nombreux jeunes décrochent de la lecture au profit des écrans.

Fort de ses compétences en matière de lecture publique, le Département a créé en 2022 le Prix littéraire des collégiens, qui s'adresse aux classes de 5^e de tous les collèges.

Les participants s'engagent à lire les trois romans sélectionnés, à aller à la rencontre des auteurs ou de professionnels de la littérature jeunesse et à participer aux activités pédagogiques proposées. Ils sont aussi invités à concevoir et réaliser un projet (texte, vidéo, affiche...) en lien avec la sélection, qui sera valorisé lors de la cérémonie de remise du prix. Enfin, lors de la rentrée



scolaire suivante, le livre lauréat est offert par le Département à tous les élèves de 6^e.

Pour l'année scolaire 2025-2026, le Prix a mobilisé 6 020 collégiens de 227 classes dans 76 collèges qui ont distingué le livre *Laïka, chienne cosmonaute*, d'Anne Pouget.



Igor, 12 ans, russe, trouve une petite chienne malade. Il la sauve, l'adopte et la nomme Laïka. Un jour, cette chienne est attrapée par deux hommes inconnus. Igor tente de la sauver mais il reste coincé dans le camion avec sa chienne. Il se retrouve dans la base de recherche spatiale, en pleine période de course à la conquête spatiale. Laïka est sélectionnée pour faire le 1^{er} voyage dans l'espace à bord de Spoutnik 2.

LA SÉLECTION DU PRIX 2026-2027 :



On ne dit pas sayonara,
Antonio Carmona,
Gallimard Jeunesse



Les téléphonistes anonymes,
Agnès Desarthe,
Gallimard Jeunesse



Le pays de sable,
Xavier-Laurent Petit,
L'école des loisirs

Pour l'année scolaire **2026-2027, les actions de médiation destinées aux collégiens participant au Prix littéraire se poursuivent.** En complément des rencontres avec un auteur ou un professionnel de la littérature jeunesse, de nouvelles animations en lien avec les thèmes des ouvrages sélectionnés seront proposées. Le coût de la médiation et du transport sont entièrement pris en charge par le Département :

- visio-conférence en lien avec les thématiques des ouvrages ;
- visites de lieux en lien avec les grandes thématiques développées dans les ouvrages : sites archéologiques du

Finistère, découverte des vestiges archéologiques dans les Monts d'Arrée, visites du Centre départemental d'archéologie et temps d'échange avec les archéologues ;

- découverte du littoral et de la préservation des ressources (dunes, plages) ;
- initiation à la culture asiatique (manga, cérémonie du thé, ikebana, calligraphie, origami...) ;
- sensibilisation à l'usage raisonnée des écrans.

Devoir de mémoire

La connaissance de l'Histoire est primordiale pour comprendre les enjeux du monde actuel. C'est pourquoi le Département propose aux collégiens un parcours mémoriel sur la Seconde Guerre mondiale.

Destinée aux élèves de 3^e, cette action éducative vise à rendre l'Histoire plus vivante et plus proche, ainsi qu'à entretenir la mémoire de la Résistance et de la déportation chez les collégiens.

Le parcours mémoriel a pour objectifs de :

- mieux appréhender les enjeux de la Seconde Guerre mondiale ;
- la rendre vivante à travers l'histoire locale ;
- valoriser le patrimoine local et découvrir des documents d'archives.

Lutte contre le harcèlement scolaire

Le harcèlement scolaire est un fléau qui emprunte aujourd'hui des chemins nouveaux, le rendant difficile à combattre. C'est au collège qu'il est le plus fréquent et concernerait 23 % des collégiens au niveau national. Les enfants peuvent être victimes, témoins ou auteurs de harcèlement.

Le Département soutient les collèges dans leurs actions de prévention.

Des ateliers participatifs et thématiques sont proposés pour améliorer les relations entre les collégiens, en développant leurs

Le Département propose ainsi deux parcours de découverte des lieux mémoriels du territoire. Un premier parcours thématique, en partenariat avec les Archives départementales, permet de consulter des documents locaux de l'époque et de visiter un lieu mémoriel. Le second parcours libre se construit autour de la visite d'un lieu mémoriel finistérien et est complété par la projection d'un film documentaire de la Cinémathèque de Bretagne ou l'accueil d'un témoin ou d'un conférencier au sein du collège.

Les deux parcours doivent aboutir à une production des élèves, valorisée dans l'établissement.

13 collèges et 907 collégiens ont participé en 2025-2026.

De plus, les collèges qui le souhaitent ont la possibilité de s'inscrire au Concours national de la Résistance et de la déportation dont le thème 2026-2027 est : « Les étrangers dans la Résistance (1940-1945) ».

compétences sociales, émotionnelles et cognitives. Les ateliers s'appuient sur des outils pédagogiques, ludiques, facilitateurs et adaptés à l'âge des collégiens (jeux de société, théâtre...) pour mieux interagir avec eux.

4 ateliers thématiques sont organisés :

- vivre ensemble ;
- sensibilisation à la violence et au harcèlement scolaire ;
- réseaux sociaux, pour un usage raisonné et bienveillant entre pairs ;
- prévention des discriminations.

6 390 collégiens au sein de 28 collèges ont été sensibilisés en 2025-2026 dans le cadre de cette action, intégralement financée par le Département et mise en œuvre en partenariat avec le Centre régional de l'information jeunesse (CRIJ) via les structures Info jeunes (SIJ) implantées sur le territoire finistérien.

Au cours de l'année 2025-2026, certains collèges ont mené des actions complémentaires permettant de favoriser l'engagement des élèves, des familles et des personnels éducatifs via un appel à projets spécifique du Département « Ensemble contre le harcèlement scolaire » qui a permis de financer diverses initiatives :

- acquisition de matériel et affichage pédagogique ;
- création de vidéos, podcasts, affiches ou outils pédagogiques ;
- actions de sensibilisation pour les élèves et leurs familles ;
- conception de T-shirts, badges, doudounes pour identifier les médiateurs ;
- réalisation de fresques, expositions ou supports visuels ;
- mise en œuvre d'un théâtre forum.





L'accompagnement des enfants à besoins spécifiques

L'accompagnement des enfants à besoins spécifiques est une compétence partagée entre l'Éducation nationale et le Département à travers les missions de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH29).

Les enfants à besoins spécifiques, ou enfants à besoins particuliers, regroupent une grande variété d'élèves qui ont besoin d'un soutien adapté dans leur apprentissage.

PLUSIEURS INTERLOCUTEURS SONT POSSIBLES

- L'Éducation nationale
- La Maison départementale des personnes handicapées du Finistère (MDPH29)
- Le Département (transports)

Comment savoir à qui m'adresser ?

L'Éducation nationale peut m'aider si :

Mon enfant

ne maîtrise pas certaines connaissances et compétences

présente des troubles de l'apprentissage (élève « dys »)

a des intolérances alimentaires, des allergies ou des pathologies chroniques

présente un retard scolaire à l'issue du CM2

Aménagement proposé

Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) avec la mise en place d'apprentissages ciblés sur des besoins précis de l'élève

Plan d'accompagnement personnalisé (PAP) avec des aménagements pédagogiques ou d'exams

Plan d'accueil individualisé (PAI) prenant en compte les besoins thérapeutiques de l'élève

Affectation en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) de la 6^e à la 3^e

L'expérimentation des pôles d'appui à la scolarisation (PAS) :

Depuis la dernière rentrée, l'Éducation nationale expérimente des pôles d'appui à la scolarisation, des dispositifs destinés à apporter une aide rapide et adaptée à tout élève rencontrant une difficulté d'accès aux savoirs ou aux compétences. Leur ambition est d'offrir, dès les premiers signes, une réponse pertinente et évolutive aux éventuelles difficultés d'adaptation que peuvent rencontrer les élèves. Quatre territoires étaient concernés par cette expérimentation. À cette rentrée, douze nouveaux PAS sont créés, avec pour objectif de couvrir l'ensemble du département en septembre 2027.

Si les aménagements mis en place par l'Éducation nationale paraissent insuffisants, je peux alors déposer un dossier auprès de la MDPH après avoir identifié ses besoins avec ses enseignants et des spécialistes (orthophoniste, psychologue, psychiatre...)

Pour obtenir des conseils sur mes droits et démarches, la MDPH propose, dans ses bureaux à Quimper, des rendez-vous hebdomadaires le mercredi matin. Je peux prendre rendez-vous sur le site internet <https://www.mdp29.fr/les-rendez-vous-de-la-mdph/> par téléphone au **02 98 90 50 50** ou par courriel à **contact@mdp29.fr**
Des réunions collectives d'information sont organisées à compter de septembre et durant toute l'année scolaire. Les dates de ces réunions sont publiées sur le site www.mdp29.fr à la fin du mois d'août.

Ma demande déposée, la MDPH peut m'aider si :

Après l'évaluation des besoins, la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) décide du Projet personnalisé de scolarisation (PPS). En fonction des besoins de l'élève, différentes aides sont proposées.



Dans le cadre d'une scolarité au collège (milieu ordinaire)

- Aménagements et adaptations pédagogiques
- Accompagnant de l'élève en situation de handicap (AESH), individuel ou mutualisé
 - Attribution de matériels pédagogiques adaptés
- Unité locale d'inclusion scolaire (ULIS) pour un enseignement adapté avec des temps d'inclusion en classe ordinaire
- Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) pour un enseignement adapté et professionnalisant

Dans le cadre d'une scolarité à l'appui d'interventions médico-sociales

- Orientation vers un Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) ou un service de prestations en milieu ordinaire pour intervention à domicile ou dans l'établissement
- Orientation en établissement médico-social pour une prise en charge globale



MAISON DES PERSONNES HANDICAPÉES DU FINISTÈRE

1 C rue Félix Le Dantec, CS 52019 29018 Quimper Cedex
Tél. 02 98 90 50 50
Courriel : contact@mdph29.fr - www.mdp29.fr

Les demandes peuvent s'effectuer en ligne :

mdphenligne.cnsa.fr/mdph/29

Vos dossiers peuvent aussi être déposés directement à la MDPH ou à l'accueil des Centres départementaux d'action sociale.

Un calendrier commun est publié tous les ans en septembre sur le site de la MDPH indiquant :

- . les dates de dépôt des dossiers
- . les pièces à fournir

La transmission d'un dossier incomplet ou au-delà des dates limites indiquées ne permettra pas de garantir la mise en œuvre des aides demandées pour la rentrée scolaire.



**Retrouvez le site de la MDPH29,
flashez ce QR Code**



TRANSPORT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Si mon enfant est en situation de handicap nécessitant un moyen de transport scolaire, je fais une demande pour étude de sa situation auprès du Département :

Tél. : **02 98 76 21 91**

Courriel : **st.hand@finistere.fr**



**Retrouvez
le formulaire
d'inscription,
flashez
ce QR Code**





Le Département engagé dans la lutte contre la précarité menstruelle

Aujourd'hui, la précarité menstruelle touche 4 millions de Françaises. 130 000 collégiennes et lycéennes, soit 12 % d'entre elles, manquent régulièrement les cours car elles n'ont pas suffisamment de moyens pour se procurer des protections hygiéniques nécessaires pendant leur cycle.

Cet absentéisme est préjudiciable à leur réussite scolaire et à leur épanouissement.

Le collège est, pour beaucoup de jeunes filles, le moment où les règles apparaissent. Il est donc important de lutter contre la précarité menstruelle, et d'accompagner les adolescentes dans cette étape.

À la rentrée 2024, le Département a doté tous les collèges publics, et les collèges privés qui le souhaitaient, de distributeurs de protections périodiques.

Au total, 133 distributeurs ont été installés. Ils proposent quatre types de protections : des serviettes flux normal, des serviettes flux abondant et des tampons avec ou sans applicateurs. **Toutes les protections menstruelles sont en coton bio et biodégradable.**

Pour accompagner cette mise à disposition gratuite de protections périodiques, un livret d'information sur les règles a été distribué à tous les collégiens lors de la rentrée 2024, et est depuis distribué à tous les élèves de 6^e à chaque rentrée.



Flashez ce QR Code, pour accéder au livret d'information sur les règles.



ADDICTIONS : ÊTRE PLUS FORTS, POUR DIRE NON

Aux côtés de l'ARS et du Rectorat, le Département contribue au déploiement du programme *Unplugged* pour les classes de 6^e et 5^e des collèges volontaires.

C'est quoi l'effet de groupe ? Peut-on se faire des amis en étant différent ? En 12 séances, le programme *Unplugged* aide les collégiens à développer leurs compétences psychosociales et à lutter contre les

addictions : alcool, cannabis, tabac, écrans. Ces séances leur permettent de renforcer leur confiance en eux, leur capacité à définir des limites, ainsi que leur respect des autres. La Préfecture du Finistère et la MILDECA* apportent leur soutien à cette formation innovante, reconnue comme un programme probant en Europe.

* Mission ministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

L'accompagnement des adolescents

DES STRUCTURES CONFIDENTIELLES ET GRATUITES

Dans le cadre de ses missions confiées par la loi dans les domaines de l'enfance et de la santé, le Département développe et accompagne des actions d'écoute auprès des jeunes, dans les établissements scolaires et au dehors. Différentes orientations et relais sont possibles.

DANS LE FINISTÈRE, IL EXISTE :

- 2** maisons des adolescents
- 4** points d'accueil écoute jeunes
- 1** service d'écoute psychologique
- 16** centres de santé sexuelle

MAISONS DES ADOLESCENTS (MDA)

Accueil, écoute, orientation des jeunes de 12 à 25 ans

• MDA du Nord Finistère

Le Rado - Hôpital Morvan
2, avenue Foch - 29200 Brest
Tél. : 02 98 22 38 67
Courriel : mda@chu-brest.fr

• MDA de Cornouaille

9, rue Le Déan - 29000 Quimper
Tél. : 02 98 10 20 35
Portable : 06 22 32 07 76
Courriel : maisondesadolescents@mda-quimper.fr
 www.mda-quimper.fr/

POINTS ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES

• PAEJ Pays de Cornouaille

Portable : 06 71 34 90 61
Courriel : paej.cornouaille@lespepbretagne.org

• PAEJ Pays de Brest

Portable : 06 72 83 35 70
Courriel : paej.brest@lespepbretagne.org

• PAEJ Pays de Morlaix

Tél. : 02 98 69 70 76
Courriel : paej.paysdemorlaix@sesam-bretagne.fr

• PAEJ Pays Centre Ouest Bretagne

Tél. : 02 98 99 41 86
Courriel : paej.oxyjeunes@sesam-bretagne.fr

SERVICE ÉCOUTE PSYCHOLOGIQUE

• PASAJ

Par courriel, SMS, téléphone, Skype.
Permanences : tous les soirs (sauf le jeudi et samedi), de 20 h à 23 heures,
Portable : 06 59 95 77 13
Courriel : pasaj@adsea29.org

CENTRES DE SANTÉ SEXUELLE (CSS)

Amour, vie de couple, sexualité, corps, grossesse, contraception, dépistage : un accompagnement confidentiel et gratuit.

Avant de vous déplacer, contactez le CSS pour connaître les horaires d'ouverture.

Vous pouvez consulter la liste des CSS :
 www.finistere.fr/centresantesexuelle



Une aide départementale : l'allocation d'aide à l'enfant

L'allocation d'aide à l'enfant est une prestation d'aide sociale à l'enfance accordée sous forme de secours par le Département. Elle peut être délivrée dans le cadre d'un accompagnement éducatif mis en œuvre par les travailleurs sociaux départementaux, à la suite d'une évaluation sociale.

Affectée aux besoins propres de l'enfant, cette aide peut être destinée à préserver ou améliorer la santé de l'enfant, à favoriser son éveil et son développement et à assurer ses besoins matériels

lorsque la situation sociale et financière de la famille ne permet pas d'assumer ces besoins.



Pour solliciter cette aide, contactez votre Centre départemental d'action sociale : liste et coordonnées des CDAS sur www.finistere.fr/cdas



GUIDE DES COLLÉGIENS

RENTREE 2026/27



Tél. Pgz : 02 98 76 26 44
colleges@finistere.fr

Département du Finistère
Département Penn-ar-Bed
32, bd Dupleix, CS 29029
29196 Quimper – Kemper Cedex
www.finistere.fr



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed